



Division de Caen

Hérouville-Saint-Clair, le 12 décembre 2006

Monsieur le Directeur
de l'établissement COGEMA de La Hague
50444 BEAUMONT HAGUE CEDEX

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base.
Inspection n° INS- 2006-ARELHF-0004 du 5 décembre 2006.

N/REF : DEP-DSNR CAEN-0750-2006.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993, une inspection annoncée a eu lieu le 5 décembre 2006 à l'établissement COGEMA de La Hague, sur le thème de l'étude déchets.

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-dessous, la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 5 décembre 2006 a porté sur l'organisation de la gestion des déchets pour l'ensemble de l'établissement COGEMA de la Hague ainsi que sur l'étude déchets. Les inspecteurs ont particulièrement examiné les volets de cette étude concernant les filières de gestion des déchets et le zonage déchets. Une visite de l'atelier de décontamination n° 2 et l'unité de chargement des colis a permis de vérifier l'application des dispositions prévues dans cette étude.

Au vu de cet examen par quadrillage, l'organisation définie et mise en œuvre sur le site semble très bonne et adaptée aux problématiques spécifiques à l'établissement de reprise de déchets anciens, de traitement, d'entreposage et d'expédition de déchets très divers. Les inspecteurs n'ont pas relevé d'écart réglementaire particulier. Ils ont noté l'important travail d'étude en cours relatif à la gestion de déchets anciens, point particulièrement suivi par l'ASN.

.../...

A. Demandes d'actions correctives

A.1. affichage radioprotection

A l'entrée de la zone contrôlée de l'unité de chargement des colis (UCC), aucun affichage n'indique, à ce jour, le port obligatoire de dosimètre passif et de dosimètre opérationnel. Il a été indiqué que cet affichage avait été retiré pour la remise en peinture de la porte d'accès.

Je vous demande de remettre en place l'affichage nécessaire sur le port des dosimètres.

B. Compléments d'information

B.2. Fiche filière déchets

Les inspecteurs ont examiné la fiche filière Neutralisation bases acides (FT-2.03). Ils ont noté que la rubrique ICPE 2799, déchets provenant d'installations nucléaires de base, n'était pas référencée dans la liste des rubriques ICPE de la filière. Or le destinataire de cette filière est bien agréé pour ce type de déchets.

Je vous demande de me transmettre votre fiche filière et de l'intégrer à la prochaine mise à jour de votre étude déchets.

C. Observations

Néant



Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas **deux mois**. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le chef de division,
l'Adjoint

signé par

Eric ZELNIO

